

# LIMALONGES

## PROCES VERBAL

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018

Le vingt cinq juin deux mil dix huit, les membres du conseil municipal de la commune de Limalonges, se sont réunis à 20 heures 30 dans la salle de réunion de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales, et sous la présidence de Madame Mchet Annette Maire

**Date de convocation du conseil municipal** : 19 juin 2018

**Présents** : Messieurs et Mesdames : Mchet Annette, Grimaud Marie-Thérèse, Biraud Alain, Léoment Nathalie, Deschamps Valérie, Nicolas Cluseau, Bouyer Nadia, Hauwaert Gaëlle, Moraud Franck, Meunier Magaly

**Absents excusés** : Bonnisseau Denis, Fouché Sylvie, Bousser Albert (pouvoir donné à Annette Mchet)

**Absents** : Airault-Mounier Stéphanie, Fombelle Morgan,

**Secrétaire de séance** : Magaly Meunier

**Approbation à l'unanimité du Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 29 mai 2018**

Madame le maire propose aux membres du conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour un point supplémentaire :

- proposition d'achat maison 7 et 9 rue de la Caillaude

Les membres du conseil municipal acceptent l'ajout

**Maisons des associations : réhabilitation de logements communaux en maison des associations, rénovation et extension des vestiaires du foot, aménagement d'un city-stade**  
**Décision d'attribution du lot n° 2 Désamiantage**

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 21 juin dernier afin d'examiner les offres reçues dans le cadre de la consultation du lot n° 2 Désamiantage

Les critères d'analyse des offres étaient les suivants :

- Valeur technique de l'offre : 60%
- Prix : 40%

La commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise d'après le classement établi dans le rapport d'analyse des offres par le maître d'œuvre :

**Lot 2 - WATT INSTALLATION 79300 BRESSUIRE**

**Base + Option**

**40 006.00 € HT**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport d'analyse des offres, et autorise le maire à signer les actes d'engagement avec l'entreprise, ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier.

## **Maison 7 et 9 rue de la Caillaude - proposition d'achat à l'€uro symbolique**

Vu l'état de danger que représente l'immeuble menaçant ruine située 7 et 9 rue de la Caillaude appartenant à la SCI LE ROCHER, représentée par Monsieur Christian Geoffroy  
Vu les courriers et l'avertissement envoyés à la SCI Le Rocher  
Vu les rapports dressés par un expert de justice, désigné par le Tribunal Administratif de Poitiers en date du 25 octobre 2016 et concluant à l'existence d'un péril imminent,  
Vu l'arrêté de péril imminent en date du 10 novembre 2017  
Considérant l'absence d'exécution des mesures prescrites par la SCI Le Rocher,  
Le maire soumet au conseil municipal de faire la proposition à la SCI d'acheter l'immeuble pour l'€uro symbolique et de le démolir.

Un devis en ce sens de M. Charruyer s'élève à 23 400 € TTC.

Après vote à bulletin secret ( Pour : 9 Contre : 2 ), le conseil municipal autorise le maire à faire un courrier à Maître Sapin, Notaire à Sauzé-Vaussais afin de faire la proposition à La SCI Le Rocher.

## **A C C A - agrandissement local**

L'association de Chasse souhaite ajouter un abri avec une dalle en béton au local existant aux Maisons-Blanches de 6 à 10 M<sup>2</sup> pour faire la découpe des animaux.

Les chasseurs proposent que la commune achète les matériaux et ils feraient eux-mêmes les travaux.

Une rencontre entre l'association et la commission bâtiment aura lieu le samedi 7 juillet à 10 h sur place pour étudier ce qui peut être fait.

Actuellement, le local est en attente du passage du consuel. Prévoir une clôture, rajouter un extincteur...

## **Agence de l'eau - Adour Garonne**

Le conseil municipal donne un avis favorable sur le rapport de l'agence de l'eau

## **Devis**

Stores d'occultation électriques :

Fabrice GERVAIS	4 940.40 €	Accepté
Jean-Luc AIRAULT	5 980.80 €	Refusé
jean Luc AIRAULT	4 456.80 € à manivelle	Refusé

Prévoir le passage de la ligne électrique et remplacer le coffret électrique cassé.

## **Divers**

1. Diverses informations